



## Separation avec un enfant et couple depuis 4 ans

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je suis en couple depuis 4ans, pacsée depuis 1an et avons un enfant en commun de 6mois.  
Je suis malheureuse, subit des violences verbales physiques et économiques. Il passe pourtant pour qq'un de très bien mais moi je le trouve déséquilibré (armée, dc de son père, perte permis alcoolémie), je vis dans la peur, dans le stress. Quand nous nous disputons il me menace et menace ma famille, ce qui fait que je reviens tjs mais là j'en ai assez, il vient de me frapper et menace de mettre les gendarmes àprès moi si je quitte la maison avec le petit.  
Je suis restée 30min devant la gendarmerie cet am pour déposer une main courante mais tellement honte que je suis partie. En rentrant je lui propose qu'on aille consulter ts les 2 un psy pour régler nos problèmes (je l'aime malgré tout et surtout il y a un enfant) mais lui me dit qu'il n'a pas de pb et qu'il ne veut plus entendre parler de moi, qu'il va prendre toutes les dispositions pour me ruiner et gacher la vie.  
Que puis je faire? il est actuellement en recherche d'emploi (devrait signer rapidement) et moi en congé parental donc avec peu de ressources. Nous avons un bien immo RP en commun acheté indivision 50/50. Je ne peux en parler à personne.  
J'ai besoin d'aide : quelles démarches pour ns protéger avec mon fils (il ne s'en occupe pas mais jamais il ne s'en prendra à lui), peut il m'enlever la garde (m'a menacé qu'il dirait que je suis une folle)?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Que puis je faire?

Je pense que vous devriez prendre votre courage à deux mains et déposer plainte pour violences conjugales car visiblement votre compagnon ne souhaite pas suivre une thérapie.

quelles démarches pour ns protéger avec mon fils (il ne s'en occupe pas mais jamais il ne s'en prendra à lui), peut il m'enlever la garde (m'a menacé qu'il dirait que je suis une folle)?

Le mieux serait de prendre un avocat et de faire les démarches auprès du juge aux affaires familiales afin de demander la garde principale de votre enfant et de lui expliquer la situation.

Ne tenez pas compte des menaces de votre compagnon. Il ne peut pas sans preuve médicale vous faire passer pour folle.

Cordialement